

CAS-TYPES PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT : UN ENFUMAGE DE PLUS



Sur le site de propagande www.reforme-retraite.gouv.fr que le gouvernement s'est senti obligé de mettre en place, le gouvernement présente des cas-types. Parmi eux, plusieurs correspondent à des métiers exercés dans l'Éducation nationale : enseignant-e-s des premier et second degrés, fonctionnaires d'État de catégorie B et C. **SUD éducation fait le point sur les cas présentés par le gouvernement.**

Au premier regard : déjà des perdant-e-s

Alors que le gouvernement prétend que tout le monde est censé y gagner avec cette réforme, les cas présentés montrent déjà des perdant-es.

Pour les fonctionnaires de catégorie B, le gouvernement prétend que les retraites seront légèrement meilleures avec une prise en compte de 35% de primes, ce qui est loin d'être le cas pour la plupart des personnels dans l'Éducation nationale.

D'après la propagande gouvernementale, même les fonctionnaires de catégorie C verraient leur pension baisser si le projet Macron-Philippe venait à être mis en œuvre, sauf à travailler jusqu'à 67 ans. Même le gouvernement est contraint d'admettre que les salarié-e-s les moins bien rémunéré-e-s verront ces inégalités s'accroître encore plus à la retraite ! Pour SUD éducation, c'est inacceptable.

Martin
Fonctionnaire de catégorie A, professeur des écoles
Né en 1980, il aura 40 ans en 2020

- ▶ Il a commencé à travailler à **22 ans** et a fait toute sa carrière dans la fonction publique.
- ▶ Il va travailler **23 ans** dans le système actuel, et le reste dans le système universel de retraite.
- ▶ Sa part de prime actuelle est de **8%**.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que les pensions des enseignants ne baissent pas avec la garantie de revalorisation des rémunérations prévue par la loi. Ils bénéficieront ainsi d'une revalorisation progressive de leurs primes actuellement en cours de négociation.

S'il part	Dans le système universel		
	Dans le système actuel	Sans revalorisation	Avec la garantie prévue par la loi
... à 62 ans*	2214€	2170€	2340€
... à 64 ans*	2214€	2618€	2750€
... à 66 ans*	2956€	2836€	2960€
... à 67 ans*	3258€	3300€	3260€

Les enseignant-e-s grand-e-s perdant-e-s

Les fonctionnaires catégories A avec peu de primes, tel-les les enseignant-es, y perdraient aussi avec le système par points voulu par le gouvernement. Pour tenter de rassurer, une colonne supplémentaire "système universel avec garantie prévue par la loi" est ajoutée.

Le gouvernement et son ministre de l'Éducation discrédités aimeraient que les personnels les croient

sur parole. Or chacun-e se souvient du discours de Macron à Rodez, qui admettait lui-même que maintenir le niveau de pension des enseignant-e-s exigerait une augmentation des salaires des enseignant-e-s à hauteur de 10 milliard d'euros par an (bien plus, donc, que les 400 millions d'euros mis sur la table par Blanquer).

Des cas-types bidons

Certes, les pensions annoncées dans le système actuel sont à peu près justes et correspondent d'ailleurs à celles faites par notre simulateur. Mais en fait, tous les chiffres annoncés pour le système universel (maximum 5% de variations entre les deux systèmes) par le gouvernement sont de la fumisterie en regard des calculs que nous avons déjà faits. Le projet de réforme propose un taux de remplacement à 60% sur le salaire (+primes) moyen de l'ensemble de la carrière : c'est très inférieur aux 75% du dernier traitement dans la Fonction Publique ou des 25 meilleures années dans le privé.

Prenons l'exemple du cas-type d'Agnès, professeure des écoles dans le système universel née en 1990 qui travaillerait de 22 à 65 ans. En travaillant 43 années (carrière complète), son salaire brut serait en moyenne de 2870€ (+100€ en incluant la prime ISAE). Donc sa pension dans le système universel serait de $2870 \times 60\% = 1722\text{€}$ (+60€ avec prime), auquel il faudrait encore enlever une décote (âge-pivot

annoncé à 66 ans et 3mois), mais passons ... on est bien loin des 2809€ annoncés (qui correspondrait en fait à sa pension dans le système actuel) ! On remercie au passage le gouvernement pour ces précisions inutiles disant qu'elle aura 30 ans en 2020 et qu'elle aura travaillé 13 ans en 2025. La maîtrise des additions-soustractions est acquise, mais pas celle des multiplications-divisions : le ministre Blanquer préconise pourtant la maîtrise des quatre opérations dès l'école primaire ...

Il faut ajouter que le projet Macron-Philippe aura notamment pour effet de pénaliser les carrières heurtées, ce qui concerne en particulier les femmes, conduites à arrêter momentanément de travailler ou à se mettre à temps partiel pour assumer l'éducation des enfants. De la même manière, le handicap, qui concerne directement près de trois millions d'actifs et d'actives, conduit à des carrières heurtées et donc à une baisse de pension.

Une baisse de pension due à une baisse de financement des retraites

Pour comprendre d'où viendrait la baisse massive des pensions des fonctionnaires dans le système universel, il faut se tourner vers les cotisations qui correspondent au salaire socialisé versé dans la caisse commune de la sécurité sociale et qui est partagée ensuite entre les retraité-es :

-dans le projet Macron-Philippe : 11,25% (part salariale) + 16,87% (part employeur) = 28,12%.

-dans le système actuel (2020) : 11,10% (part salariale) + 74,28% (part employeur) = 85,38%

Soit une différence de 57% (1635€ dans le cas d'Agnès) que l'Etat ne verserait plus dans les caisses de la sécurité sociale, réalisant ainsi une économie conséquente sur le "coût total employeur" : Agnès toucherait le même salaire "direct" pendant sa carrière, mais perdrait énormément à la retraite car son salaire socialisé "indirect" serait fortement diminué. Le système universel est donc un hold-up sur nos retraites et en même temps sur nos salaires.



éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires

Pour SUD éducation, le projet de réformes des retraites du gouvernement n'est ni amendable, ni négociable. SUD éducation défend au contraire un système de retraites solidaires. En grève jusqu'au retrait !